

9 mai 2006

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**AEDIAN**

(Eurolist)

Par courrier du 5 mai 2006, reçu ce jour, la société Jousse Morillon Investissement (4, rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris), agissant au nom du FCP "Stock Picking France" dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 avril 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société AEDIAN et détenir à cette date, pour le compte dudit fonds, 64 018 actions AEDIAN représentant autant de droits de vote, soit 3,61% du capital et 2,67% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 775 234 actions représentant 2 400 321 droits de vote.